

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2026-008

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 04.02.2026
Date de publication : 12.02.2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026 :

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Nicolas GASSELIN, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sylvie LELEDY, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Maryse LE GOFF, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Amélie DAVID, Jean-Pierre LECESNE, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS À LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DÉBARQUEMENT NORMANDIE 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la région Normandie, en lien avec le ministère de la Culture, porte depuis plusieurs années le dossier d'inscription des *Plages du Débarquement, Normandie 1944* au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le dossier est en cours d'évaluation par l'ICOMOS, organisation consultative chargée d'analyser et rendre un avis sur les nouvelles demandes d'inscription au Patrimoine mondial. Un rapport d'évaluation intermédiaire a été adressé à la région le 19 décembre dernier avec plusieurs recommandations. La recommandation principale est de réduire le bien à inscrire aux cinq plages du débarquement au sens strict et à la Pointe du Hoc, et d'étendre la zone tampon aux limites de la zone historique associée.

Carentan-les-Marais, initialement zone historique associée, intégrera dorénavant la zone tampon.

Chaque commune concernée par la zone tampon doit délibérer afin de valider les périmètres de la zone tampon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Abstentions : Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME par procuration).

- Approuve les zonages relatifs à la commune de Carentan-Les-Marais tels que précisés sur les cartes jointes à la présente délibération (fond IGN et fond cadastral).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 11 février 2026.

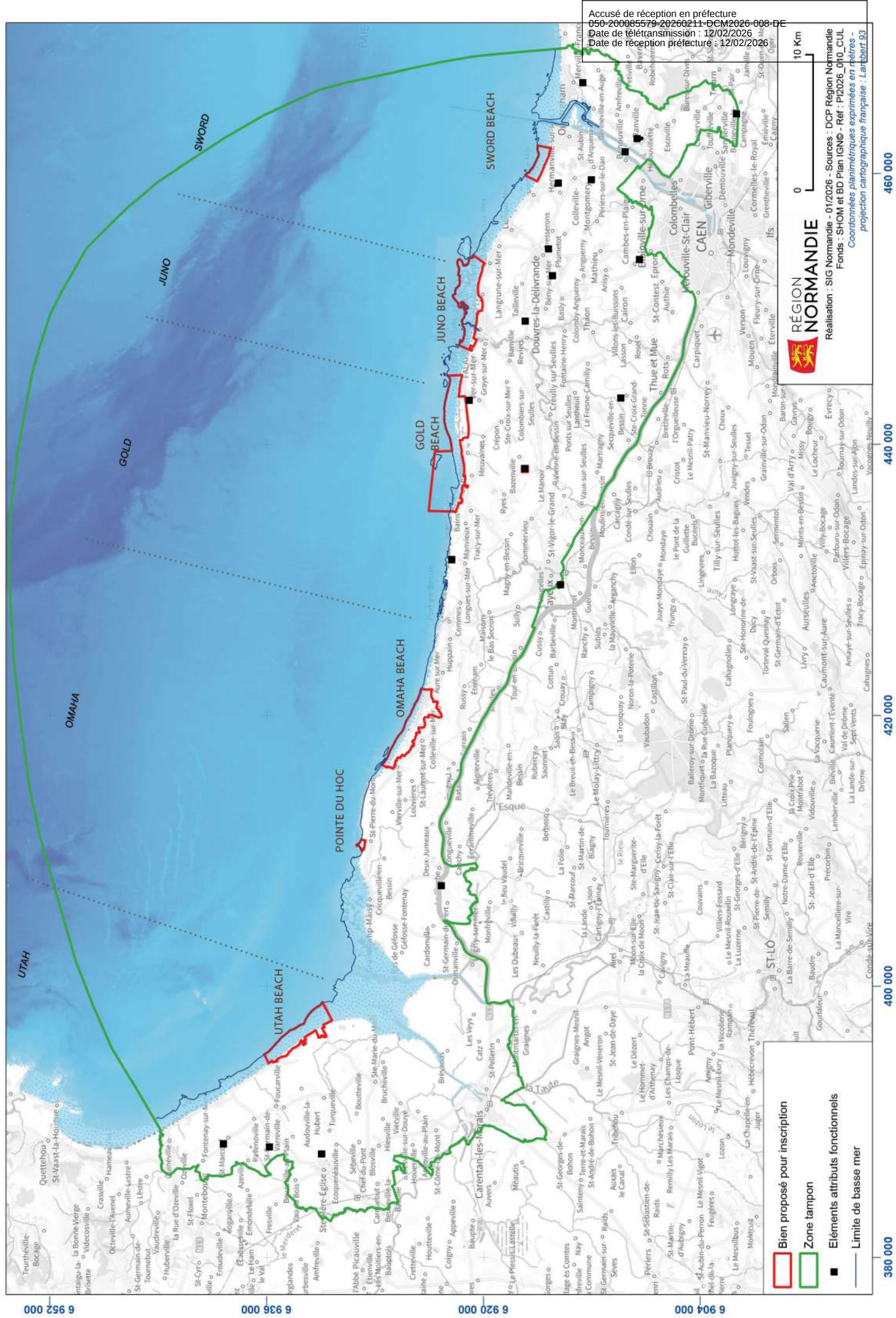
Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF



- CARTE GÉNÉRALE DES PÉRIMÈTRES DU BIEN ET DE LA ZONE TAMPON -



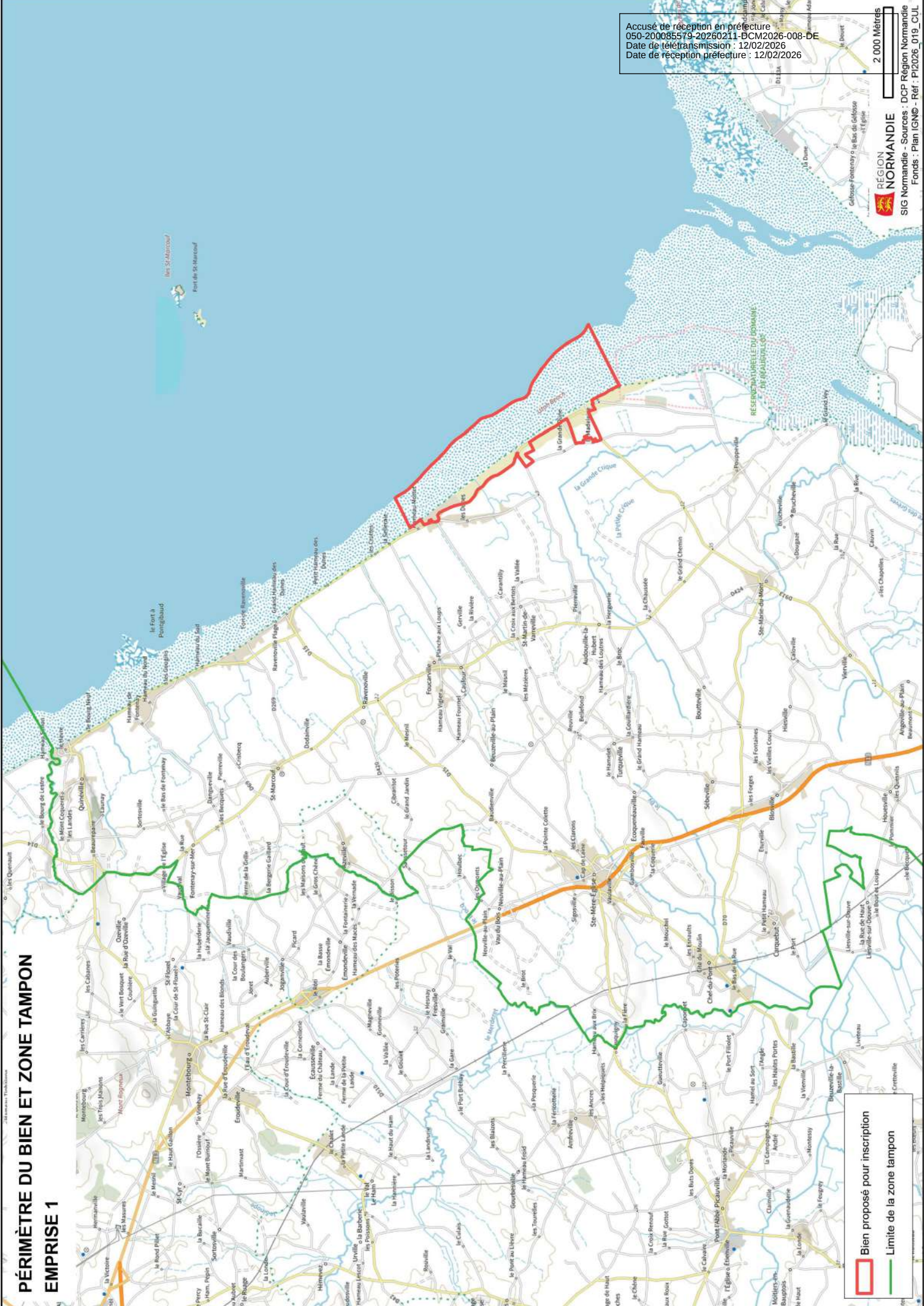
PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 1

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

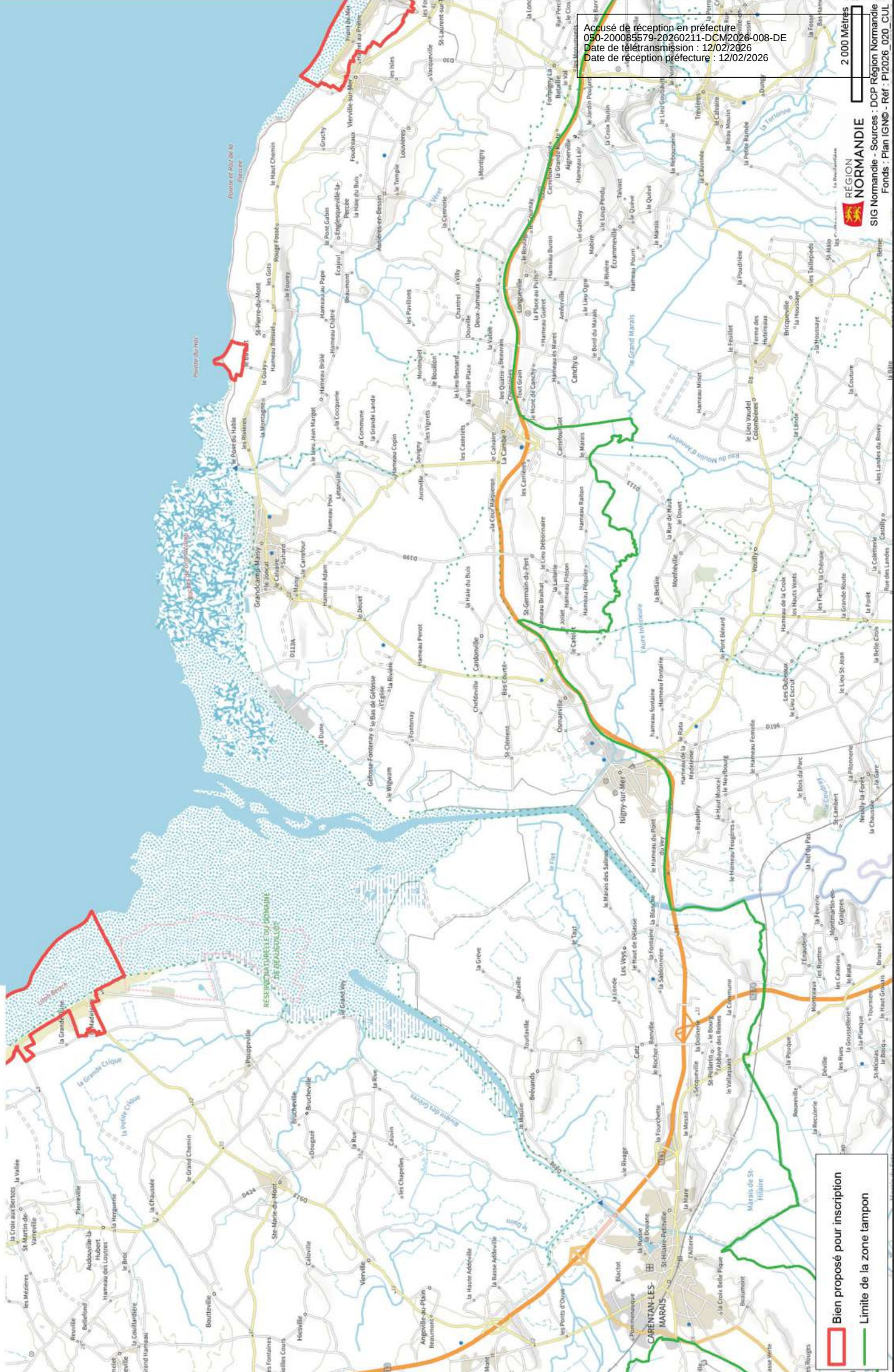
 Bien proposé pour inscription

 Limite de la zone tampon



PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 2

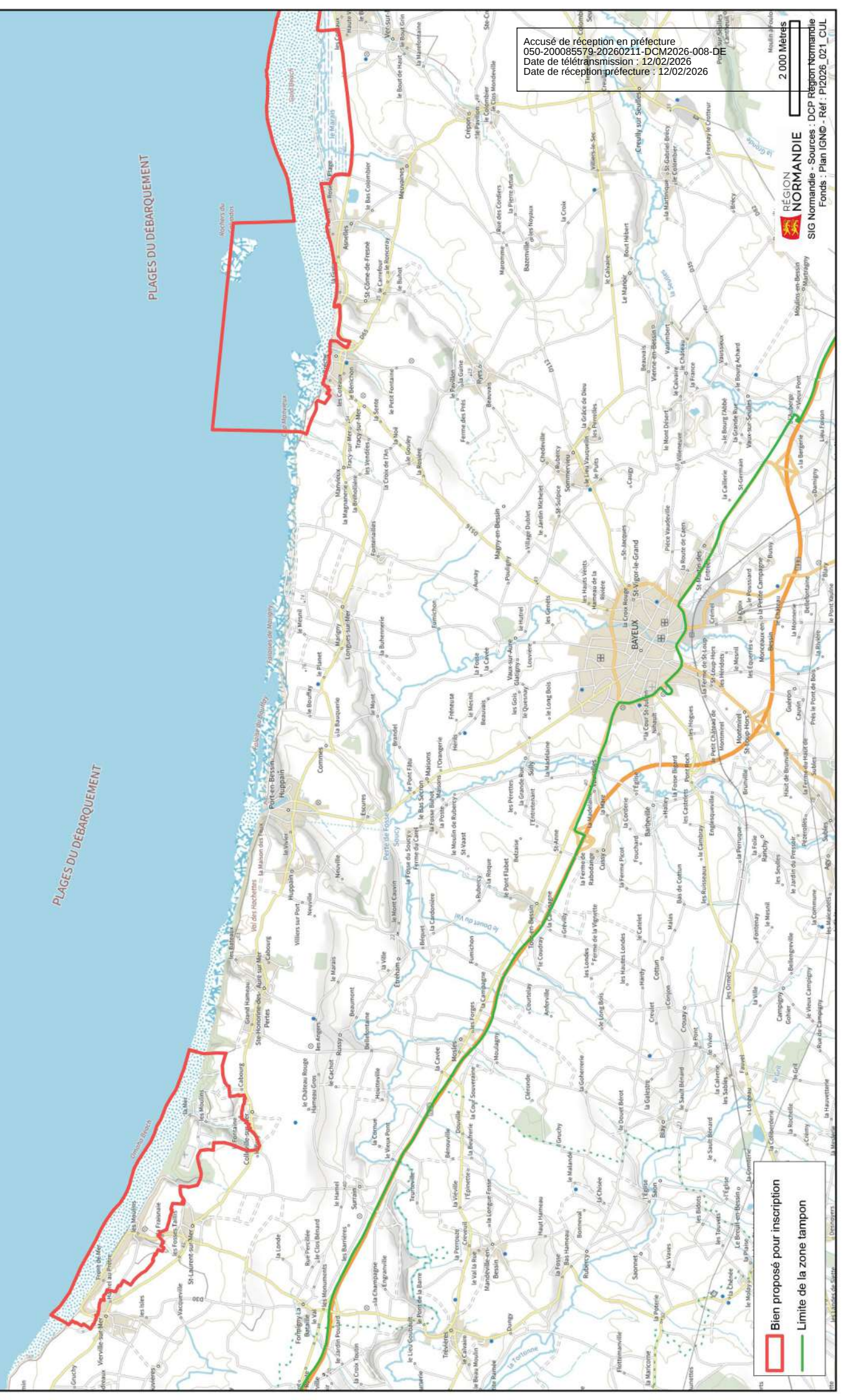


Accusé de réception en préfecture
050-20008579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

■ Bien proposé pour inscription
— Limite de la zone tampon

PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON EMPRISE 3

10



PLAGES DU DÉBARQUEMENT

PLAGES DU DÉBARQUEMENT

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

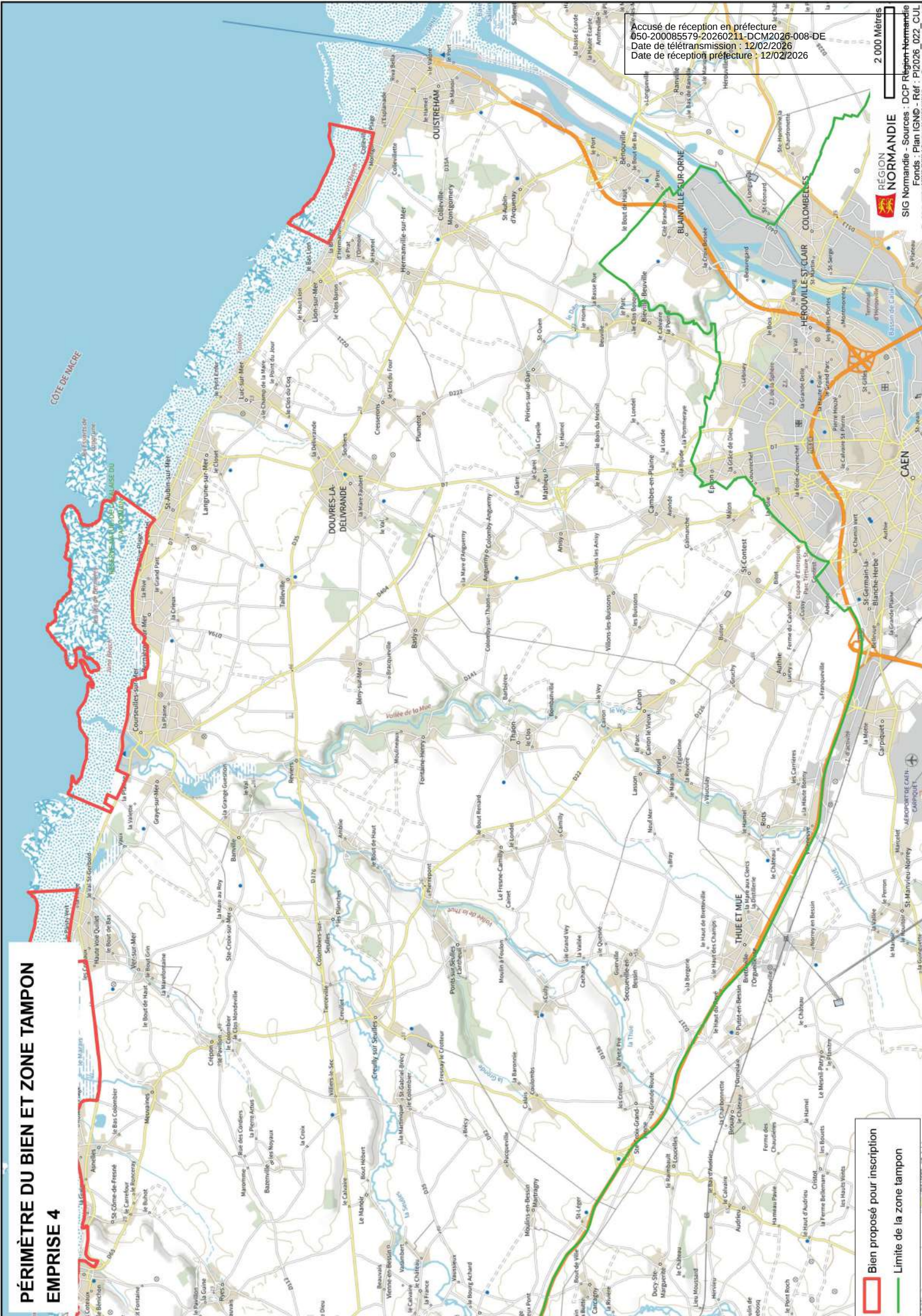
Bien proposé pour inscription
 Limite de la zone tampon


RÉGION NORMANDIE
 SIG Normandie - Sources : DCP Région Normandie
 Fonds : Plan IGN® - Réf : P12026_021_CUL

2 000 Mètres

10

PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON EMPRISE 4

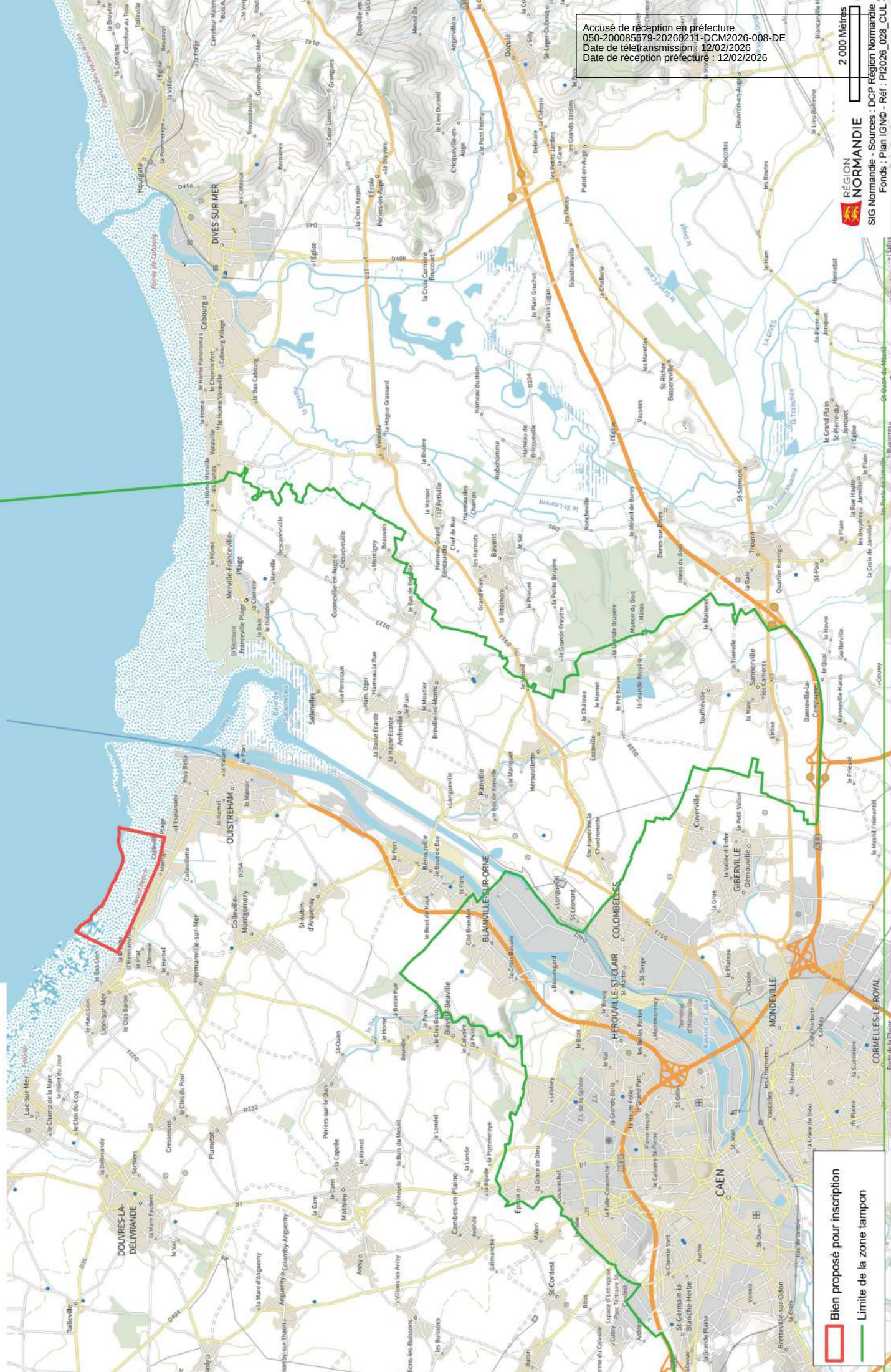


Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Bien proposé pour inscription
 Limite de la zone tampon

PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 5



Accusé de réception en préfecture
050-20008579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

□ Bien proposé pour inscription
— Limite de la zone tampon

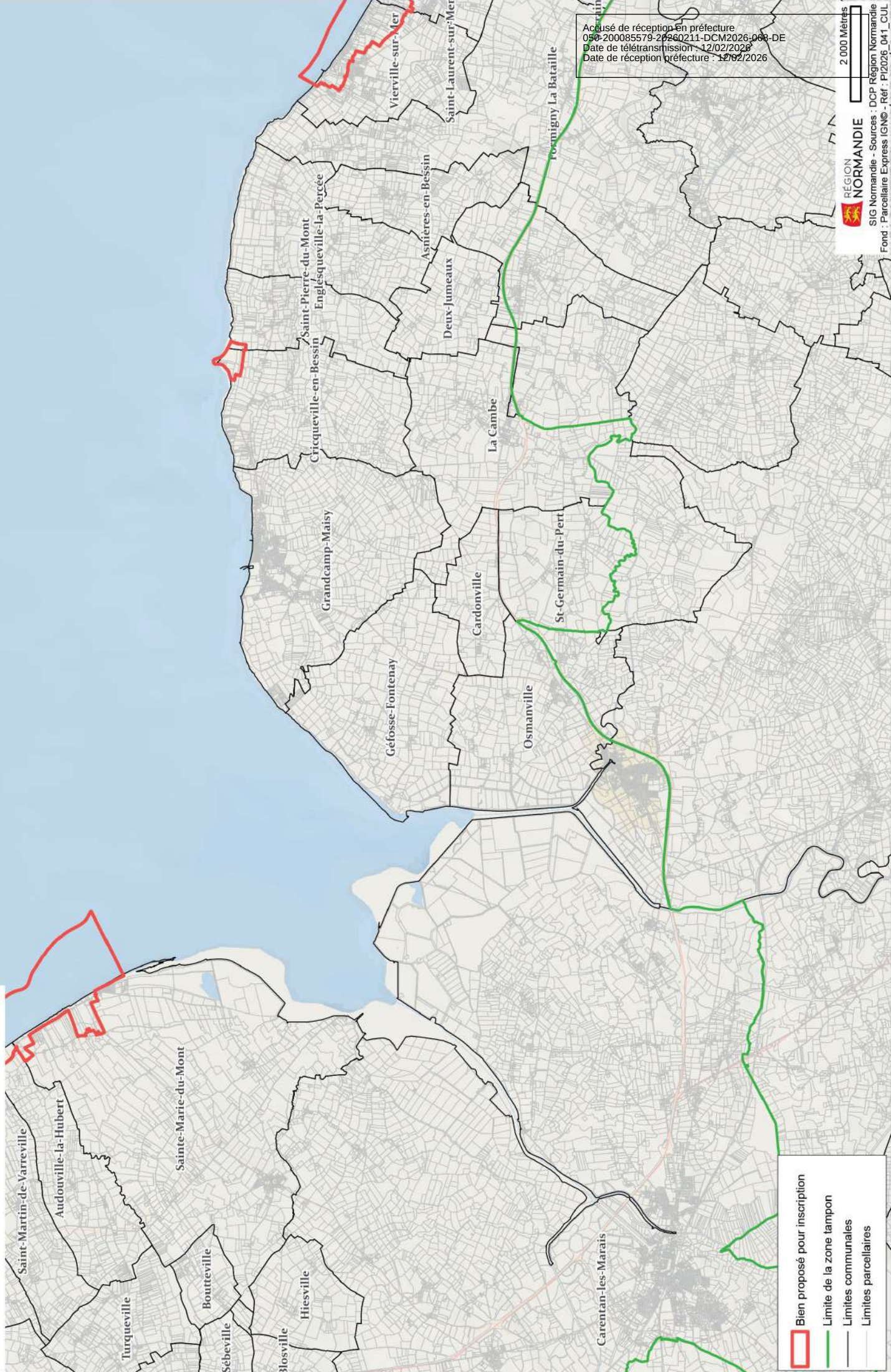
PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON
EMPRISE 1

-  Bien proposé pour inscription
-  Limite de la zone tampon
-  Limites communales
-  Limites parcellaires

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 2



PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 3

Englesqueville-la-Percée

Vierville-sur-Mer
Saint-Laurent-sur-Mer
Collville-sur-Mer

Asnières-en-Bessin

Tormigny La Bataille

Surrain

Aure sur Mer

Port-en-Bessin-Huppain

Commes

Étréham

Maisons

Sully

Vaux-sur-Aure

Bayeux

Saint-Vigor-le-Grand

Magny-en-Bessin

Longues-sur-Mer

Manvieux

Tracy-sur-Mer

Arromanches-les-Bains

Saint-Côme-de-Fresné

Asnelles

Meuvaines

Ver-sur-Mer

Crepon

Sainte-Croix-sur-Mer

Colombiers-sur-Orne

Creully sur Seulles

Vaux-sur-Seulles

Esquay-sur-Seulles

Vienne-en-Bessin

Le Manoir

Bazenville

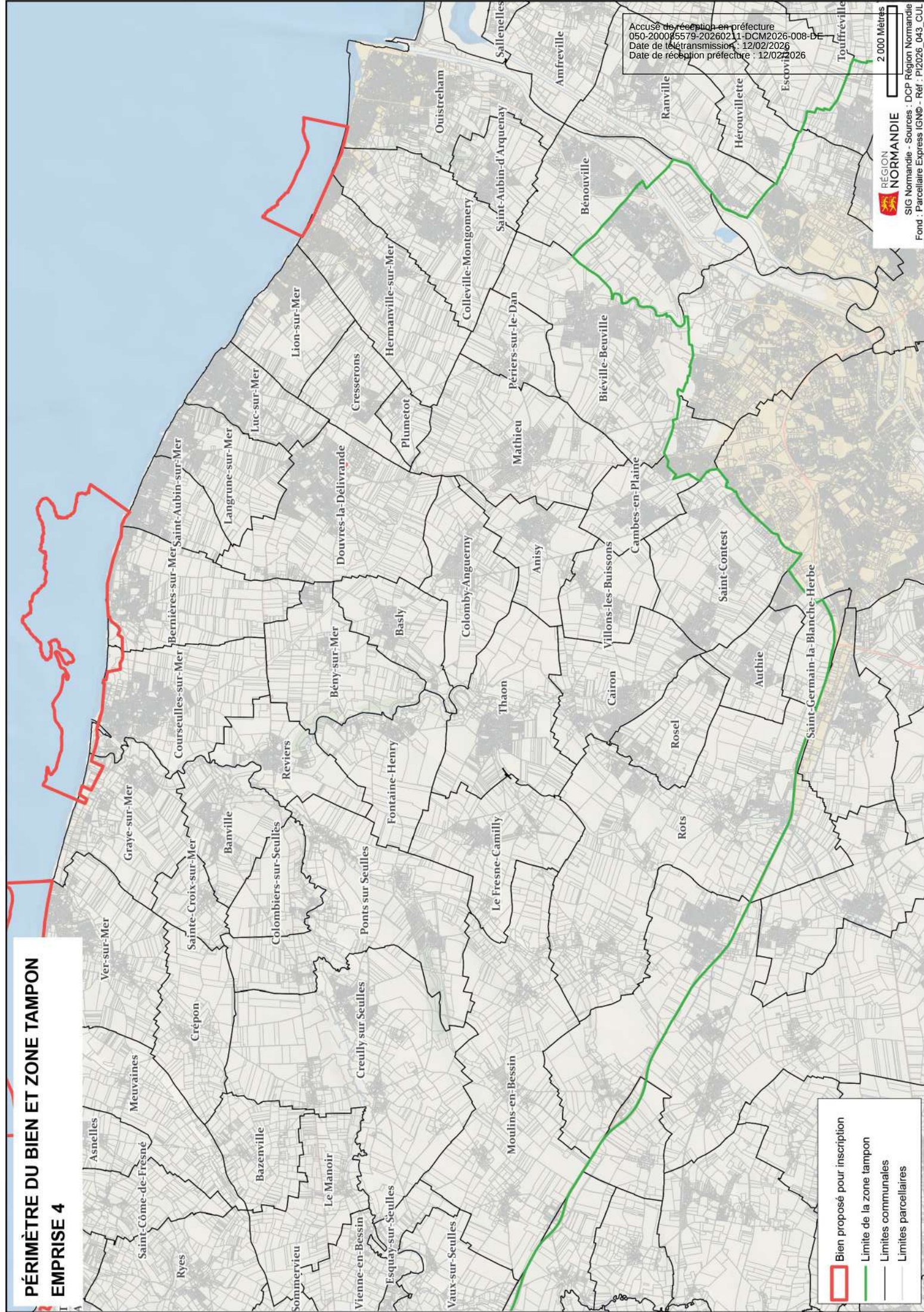
Ponts sur Seulles

- Bien proposé pour inscription
- Limite de la zone tampon
- Limites communales
- Limites parcellaires

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception en préfecture : 12/02/2026

PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 4



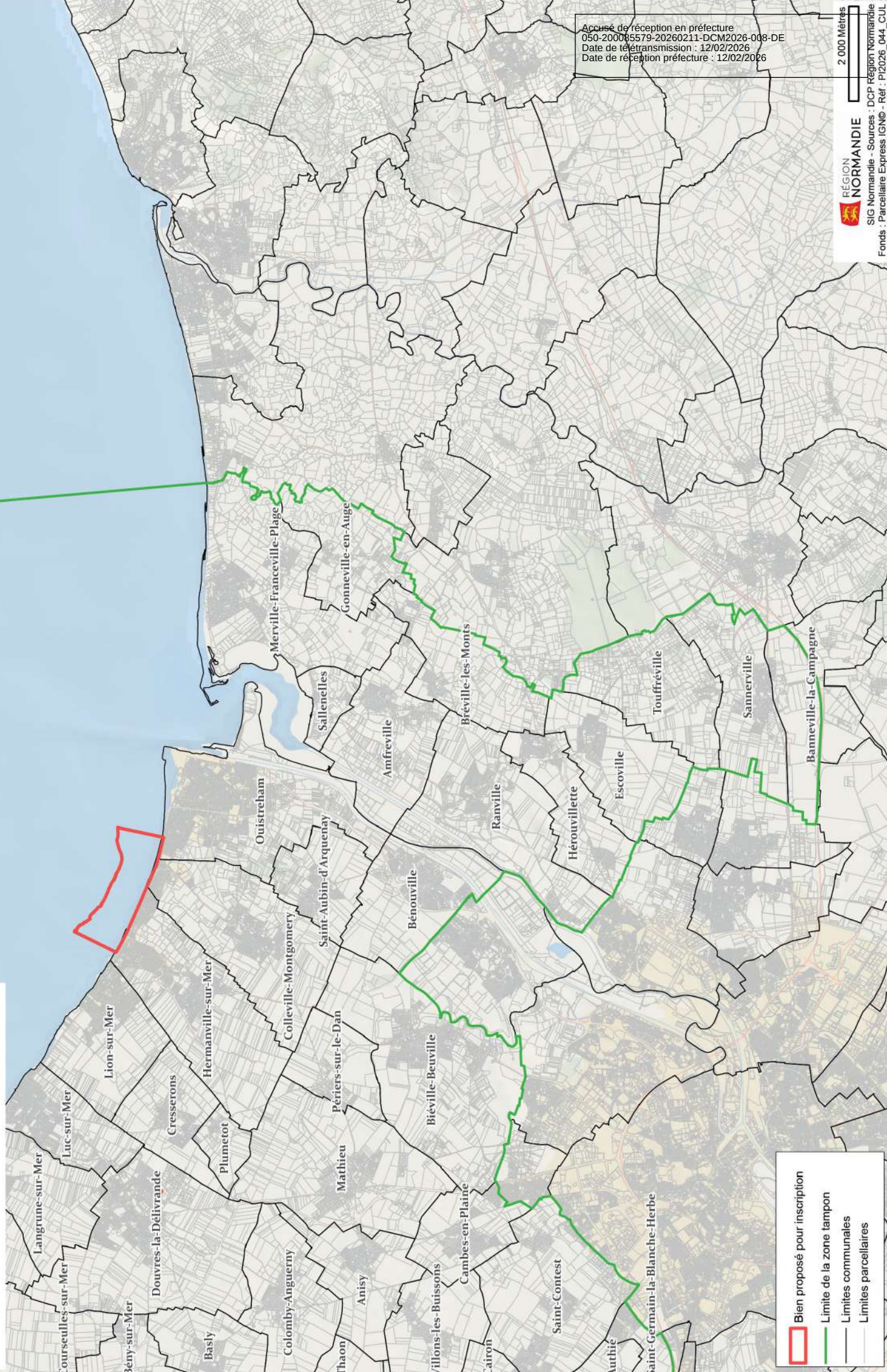
Accusé de réception en préfecture
050-200045579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

2 000 Mètres

RÉGION NORMANDIE
SIG Normandie - Sources : DCP Région Normandie
Fond : Parcellaire Express IGN® - Réf. : P12026 043 CUL

PÉRIMÈTRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

EMPRISE 5



Accusé de réception en préfecture
050-200065579-20260211-DCM2026-008-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026